

Paris, le 3 décembre 2010

## **Communiqué de presse**

### **L'UNPS, favorable aux propositions du Président de la République sur les pôles de santé, demande à être associée à la concertation.**

L'UNPS salue les propositions du Président de la République sur la création d'un nouveau statut juridique pour les pôles de santé ainsi qu'un guichet unique pour accélérer leur mise en place.

Depuis sa création, l'UNPS travaille au développement de projets de coordination entre professionnels de santé autour de projets de santé dans et hors les murs.

L'UNPS a toujours été réservée sur les maisons de santé comme seule et unique réponse aux problèmes de démographie médicale. L'UNPS accueille donc favorablement l'ouverture de travaux sur les pôles de santé.

Actuellement, l'absence de réponse sur la structuration juridique constitue un obstacle au développement des modes d'exercice coordonné pluri professionnels.

Il est nécessaire de proposer aux professionnels de santé des solutions simples permettant de respecter le caractère libéral de l'exercice.

L'UNPS demande à être rapidement associée à la concertation annoncée par le Président de la République sur le nouveau statut juridique des pôles de santé afin d'explicitier ses propres propositions.

L'UNPS rappelle, pour les professions médicales et paramédicales, son attachement au paiement à l'acte comme base fondamentale de l'exercice libéral. L'UNPS accepte le développement de nouveaux modes rémunérations dans le cadre des nouvelles missions qui incombent aux professionnels de santé.

Enfin, dans le cadre de la mission confiée à l'ASIP sur les systèmes d'information des exercices coordonnés pluri professionnels, l'UNPS demande qu'un groupe de travail spécifiquement dédié aux pôles de santé soit mis en place en parallèle à celui existant pour les maisons de santé.

Contact presse : Alain BERGEAU – Président – 06 80 25 96 34